

Archives nationales

1<sup>er</sup> janvier 1814

1<sup>er</sup> mars 1819

Les Forges de Paimpont

Etablis en 1653

### **Etat de situation des Forges de Paimpont.**

Situées commune de ce nom, Arrondissement de Montfort, Dept d'Ille et Vilaine. Rédigé en conformité à l'arrêté de monsieur le Préfet en date du 6 décembre 1814

Les propriétaires des Forges et Forêts de Paimpont sont la famille d'Andigné de la Chasse le marquis de Breuil pour demeurant à Paris Messieurs Duboisteilleul Le Baron de Moncuit le Comte de Cheffontaines Messieurs de Farcy de la Ville du bois Mesdames Tuffin de la Rouërie demeurant à Rennes Madame de Kolain demeurant à Hennebon et de Farcy de Saint Laurent demeurant à Augan dépt du Morbihan.

La forge est située sur le cours d'eau qui sépare les communes de Paimpont et de Plélan. Ce cours d'eau est alimenté par sept étangs qui découlent les uns dans les autres et qui ne se remplissent que de l'égoût de la forêt des terrains adjacents.

Les usines consistent en 2 hauts fourneaux, un bocard ou bocambre, une grande forge composée de 2 affineries, d'une chaufferie et de deux marteaux à drome, une fenderie double et un martinet. On ne retire jamais les deux hauts fourneaux ensembles. Les ouvriers employés aux divers travaux sont pour le fourneau 4 laveurs de mines, 2 chargeurs, 2 bauqueurs et 2 gardes, un maître fondeur vient faire l'ouvrage du fourneau mais il n'est point chargé de la conduite du travail.

Le bocard n'est mis en activité que dans le temps des grandes eaux. On y employe 4 ouvriers.

Il y a à la forge 2 affineurs en Chef, 2 en Second, 4 valets d'affineurs, 2 marteleurs, 2 chauffeurs, 6 petits valets, et 2 journaliers pour donner les charbons ; il y a en outre 3 renoueurs de jambes, qui servent à remplacer les malades ou les absents.

Pour le fendrie, 1 Maître fendeur et 5 ouvriers. Au martinet 2 martineurs et 2 chauffeurs, ce martinet va en recharge toute l'année hors le temps de sécheresse ou il ne marche que pendant le jour.

L'établissement paye une redevance annuelle de 600 livres pour le droit de fouilles et extraire des minerais dans toutes les terres dépendantes de la ci-devant Abbaye de Paimpont et dans les bois de la moutte. C'est dans ces bois appartenant au Gouvernement que sont situées les deux principales minières, l'une nommée le grand minerai et l'autre la gelée. L'exploitation s'en fait à ciel ouvert mais devient difficile et très coûteuse, la mine devenant de plus en plus rare. 150 ouvriers sont employés depuis le mois de mars jusqu'au mois d'octobre à en extraire 3000 pipes dont le 1/3 environ du grand minerai le poids de ce minerai est de 700 kilos environ la pipe et celui de la gelée seulement de 600 à 650 kilos. Ce dernier traité seul au fourneau donnerait un fer plus doux, mais il ne rend guère que 20%. Mêlé avec l'autre dans la même proportion que l'extraction il rend environ 25 à 30% et le fer qu'on en obtient est le meilleur des forges de Bretagne.

Le fourneau est en activité pendant 7 à 8 mois de l'année, son produit est de 450 à 500 mille kilos de fonte dont 3 à 4 mille kilos sont vendus en divers mouleries le reste est converti en 300 à 350 mille kilos de fer dans l'espace de 9 à 10 mois de temps.

La forêt qui appartient aux mêmes propriétaires que l'usine est située dans les communes de Paimpont et du St Perran. Elle fournit environ 7 à 8000 cordes de bois par an elle est sujette à un droit d'usage, et considérablement ravagés par la dent des Bestiaux et le pillage des habitants riverains ; malgré la surveillance de 12 gardes forestiers et d'un garde général.

La consommation ordinaire des forges pour chaque année est de 10000 cordes donnant environ 25000 sacs, devant contenir une pipe et peser environ 120 livres chaque sac.

Le complètement de l'approvisionnement nécessaire se fait par l'acquisition de bois circonvoisins.

Le pays fournit abondamment d'ouvriers Bucheron, on en compte ordinairement 180 à 200 pour l'abatage des coupes ensuite 30 recasseurs et rouleurs et dresseurs pour les fourneaux pour les fourneaux et 25 charbonniers ; grelotteurs et 25 voituriers ayant 250 à 300 chevaux sont attachée à l'établissement pour y voiturier le minerai et les charbons en la saison convenable.

L'administration consiste dans un directeur, un caissier, un inspecteur chargé de l'exploitation des bois, un commis surveillant et aux approvisionnements et un commis aux minerais.

Le directeur rend ses comptes chaque années à même les propriétaires.

Pour l'entretien de l'usine un maître charpentier ,un souffletier, un couvreur, 3 aides charpentier et 6 manœuvres.

## **Observation**

Depuis l'annonce et l'introduction des fers étrangers en France notamment dans toute la Bretagne les forges de Paimpont sont encombrées des leurs.

Elle ne trouve plus qu'un très faible débouché au lieu de celui qu'elles avaient naguères de leur fabrication entière.

Aux dites forges le 1<sup>er</sup> janvier 1814

Le directeur des Forges et Forêt de Paimpont

LEVEILLIE

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1814 il n'a été fait aucuns changemens à l'usine qui continue toujours d'être en activité comme au passé. Elle est aussi possédée par les mêmes propriétaires*

*Aux forges de Paimpont le 1<sup>er</sup> mars 1819*

*LEVEILLIE*